

**GT FORMATION PROFESSIONNELLE
du 4 juillet 2017**

**Présentation du contenu des blocs fonctionnels :
gestion fiscale et secteur public local**

A l'issue de la formation socle (projets de contenus présentés lors du GT national du 21 mars 2017) les inspecteurs stagiaires, dont les affectations seront connues¹, seront formés à leur premier métier selon des blocs fonctionnels différenciés.

Cette formation au premier métier, d'une durée de 7 mois (de janvier à juillet), serait divisée en deux parties :

- 4 mois (de janvier à avril) seraient consacrés à une formation (en établissement) différenciée en 7 « blocs fonctionnels² » qui aborderaient les notions utiles pour l'apprentissage du 1^{er} métier dans l'environnement professionnel adapté ;
- 3 mois (de mai à juillet) consisteraient en une formation pratique dans les services de leur direction d'affectation.

Cette partie de formation qui serait probatoire, viendrait compléter la formation aux blocs fonctionnels sur les aspects opérationnels et les gestes en prise avec les réalités du métier (applicatifs, traitement de dossiers réels, etc.).

Le contenu des blocs fonctionnels répondrait à une logique différente de l'organisation et du découpage des scolarités actuelles (carrière/dominante) dès lors que la formation serait réalisée pour des stagiaires connaissant leur affectation et le métier qu'ils exerceront. Dès lors, leur contenu ne saurait se limiter à la simple « contraction voire juxtaposition » des enseignements de FI et de FC utilisés actuellement mais devrait reposer sur une approche et une logique pédagogiques différentes.

La présente fiche a pour objet de présenter :

- la démarche poursuivie (développement des compétences et professionnalisation de la formation) ;
- les méthodes pédagogiques envisagées et leur impact sur les contenus (détail présenté en annexes) ;
- la poursuite de la formation (formation pratique et passeport de formation).

1. Une logique de développement de compétences et de professionnalisation de la formation...

Cette démarche induirait un changement d'approche en passant d'une logique de transmission descendante des connaissances à une logique de développement interactive des compétences. Dans ce cadre, l'analyse des compétences nécessaires à l'exercice des missions serait essentielle pour une construction adaptée et pertinente des programmes de formation.

1. Affectations nationales puis locales.

2. Sept blocs fonctionnels : contrôle fiscal (CF), gestion fiscale (GF), secteur public local (SPL), gestion publique État (GPE), pilotage et ressources (PR), foncier et informatique

La validation de ces compétences attendues serait pilotée par l'ENFiP en associant des représentants du réseau et validée par les bureaux métiers de la direction générale.

Ce changement ne devrait cependant pas conduire à amputer les savoirs et à limiter les apprentissages aux seules activités désignées comme utiles. La compétence se mesurant dans l'action / la pratique, les nouveaux programmes ne pourraient se concevoir sans l'élaboration de véritables simulations professionnelles (création d'une entreprise, vérification de comptabilité, confection d'un budget...).

Cette démarche impliquerait un nouveau contexte pédagogique plaçant le stagiaire au plus près de ses futures fonctions.

L'objectif serait de permettre aux stagiaires :

- d'assimiler les fondamentaux métiers ;
- d'acquérir les compétences techniques et managériales nécessaires à l'exercice des missions ;
- et d'appréhender l'activité dans son intégralité (calendriers des travaux et échéances).

Cela conduirait à un décloisonnement des enseignements pour donner une image complète, cohérente et articulée, de l'activité professionnelle.

2. ...qui conduirait à repenser et à adapter les méthodes pédagogiques et la documentation...

Les nouveaux contenus devraient être contextualisés et les méthodes pédagogiques privilégieraient une approche concrète et interactive notamment par des mises en situation³.

Ces contenus pratiques s'appuieraient sur les notions assimilées lors de la période socle⁴ au cours de laquelle auront été présentés :

- le système fiscal français et l'étude des caractéristiques générales et des mécanismes des principaux impôts ;
- les lois de finances et le budget de l'État ;
- les finances locales ;
- les règles de la comptabilité privée et celles de la comptabilité publique.

Les gestes métier seraient abordés à partir de situations et de cas pratiques, de simulations, d'exercices ou quiz. Ces méthodes illustreraient la ou les problématiques professionnelles et permettraient aux stagiaires de rechercher - par eux-mêmes - les éléments de solutions, soit avant la séance par des travaux personnels ou en groupe, soit pendant la séance avec l'accompagnement du chargé d'enseignement. Ces cas pratiques constitueraient une sorte de « fil conducteur » pour guider la démarche pédagogique. Ils seraient également l'occasion de familiariser les stagiaires aux différents outils et applicatifs informatiques nécessaires à la réalisation des gestes métier.

Au sein de chacun des gestes métier et de chaque activité relevant du service, les composantes liées au pilotage des activités, au management des équipes, au positionnement du cadre A (vis-à-vis des collaborateurs et des supérieurs hiérarchiques), les modalités de liaisons entre services seraient développées et intégrées aux enseignements métiers (cas pratiques, situations quotidiennes, simulations à partir des outils applicatifs).

³ Cette méthode pédagogique, lorsqu'elle est utilisée dans les scolarités actuelles, est plébiscitée par les inspecteurs stagiaires.

⁴ Contenu prévisionnel de la formation socle relatif aux finances publiques.

Un cas pratique de synthèse permettant une reformulation des différentes thématiques abordées et la présentation de la chronologie des travaux à réaliser dans chaque service serait programmé en fin de parcours. Cette reformulation d'ensemble du bloc pourrait être co-animée par un chargé d'enseignement et un professionnel associé, praticien de terrain.

Les supports de formation (documentation) seraient adaptés en ce sens. Une documentation pédagogique présentant les fondamentaux des différentes matières serait conservée et mise à disposition des stagiaires. Certains de ces supports pourraient être présentés sous forme de e-formation ou de plaquettes techniques mises à disposition des stagiaires.

En complément, des dossiers et simulations pratiques seraient créés à partir de dossiers réels (anonymisés) issus des services territoriaux ou centraux.

Cette nouvelle pédagogie s'appuierait notamment sur le dispositif de « classe inversée » permettant aux stagiaires de s'approprier en amont des notions générales qui feront l'objet d'une reformulation en présentiel lors du traitement des cas et dossiers pratiques (mises en application et perspective).

3. ...une formation pratique complétée d'un passeport de formation.

La formation « théorique » en établissement de l'ENFiP dans le cadre du bloc fonctionnel serait complétée par une formation pratique probatoire de 3 mois (de mai à juillet N) effectuée au sein de la direction d'affectation.

Au cours de cette période, le stagiaire mettrait en application les enseignements reçus dans le cadre du bloc fonctionnel pour acquérir les gestes métier utiles.

A cet effet :

- il participerait à l'exécution des tâches quotidiennes de son service ;
- il approfondirait les notions identifiées à la fin de la formation en établissement, par lui-même, son tuteur, son chef de service et sa direction ;
- il s'approprierait les liaisons avec ses différents interlocuteurs (au sein de son service, avec les usagers, les ordonnateurs...) en effectuant des visites en direction ou dans les services de l'ordonnateur pour un inspecteur affecté en trésorerie, dans un poste et/ou en préfecture pour un inspecteur affecté en direction (contrôle de légalité, budgétaire), dans une brigade pour un inspecteur affecté en PCE, etc.

Au cours de cette période, il pourrait être amené à suivre des formations complémentaires qui seraient pilotées par l'ENFiP de manière à prolonger son apprentissage métier.

Les besoins complémentaires liés à l'exercice du métier ou à la spécificité du poste occupé (ex. de certaines DNS) auraient vocation à être complétés après la période de formation initiale par une montée en compétences progressive (approfondissement ou/et expertise) dans le cadre d'un passeport de formation continue.

Certains modules du passeport seraient définis comme obligatoires car s'inscrivant pleinement dans la continuité de la formation (Socle + Bloc + application pratique).

D'autres modules resteraient à l'initiative des directions en fonction des besoins locaux et des compléments de formation à apporter aux agents concernés.

Annexes :

Les contenus proposés en annexe constituent une première esquisse globale qui aurait vocation à être enrichie ultérieurement dans le cadre des travaux menés avec l'ensemble des équipes pédagogiques de l'ENFiP.

Il s'agirait de définir les « briques » permettant de construire ces projets de blocs fonctionnels (avec les durées horaires globales indicatives).

Dans la présentation des contenus proposés seraient distingués ceux relevant de la phase environnement professionnel commun et ceux relevant de la phase de spécialisation.

L'illustration des principes énoncés ci-dessus porte sur les 2 blocs fonctionnels suivants⁵ :

- Annexe 1 : Bloc fonctionnel « Gestion fiscale » (GF) ;
- Annexe 2 : Bloc fonctionnel « Secteur public local » (SPL).

⁵ Une démarche analogue sera mise en œuvre pour les 5 autres blocs fonctionnels (Contrôle fiscal, Gestion Publique État, Mission transverses, foncier et informatique).